

Appel d'avis sur le projet de Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

Voici les organisations qui ont souscrit à l'avis du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Une version courte a été proposée, ainsi les groupes ont pu identifier leur nom et y indiquer un commentaire qu'il désirait faire parvenir à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Organisation : Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie)

Commentaire : Nous demandons que la Loi et les règlements respectent la dignité des personnes à l'aide sociale. S.V.P. évitons l'arbitraire. Nous demandons que les mesures et programme d'aide à l'emploi soient soumis à l'application des lois du travail.

Organisation : Regroupement d'éducation populaire en action communautaire Québec-Chaudière-Appalaches (REPAC 03-12)

Commentaire : Parce qu'il est temps de passer aux gestes et de mettre fin au détournement du sens d'un véritable barème planché ! L'actuel projet de règlement est dans la continuité de la loi 57 sur laquelle vous connaissez la position des mouvements sociaux. Les promesses du gouvernement actuel remontent à plus de trois ans. Quatre budgets plus tard, la majorité des promesses en matière de lutte à la pauvreté ont été bafouées, plus particulièrement en ce qui concerne les plus pauvres d'entre elles !

Organisation : Collectif de lutte et d'action contre la pauvreté de la région de Québec (CLAP – 03)

Commentaire : Il est urgent que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale se conforme aux obligations qu'il s'est données en adoptant à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*!

Organisation : ROC de l'Estrie

Organisation : Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités (AQDR) Centre-du-Québec

Commentaire : Nous souscrivons à cet avis pour l'ensemble de la population spécifiquement pour les 55 ans et plus (femme ayant retourné tardivement à l'emploi et femmes et homme ayant perdu leur emploi. Tolérance zéro vs seuil de pauvreté!

Organisation : Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)

Commentaire : Le Québec, pour être riche de tout son monde doit prioriser l'augmentation du revenu du 5^{ème} le plus pauvre sur l'augmentation du revenu du 5^{ème} le plus riche. En continuant de stigmatiser et d'appauvrir les personnes à l'aide sociale, on hypothèque leur avenir et le nôtre. L'avancement d'une société se mesure à sa capacité de soutenir l'égalité des droits et la dignité de tous et toutes.

Organisation : Conseil central des syndicats nationaux (CSN) de l'Estrie

Organisation : Regroupement des cuisines collectives de Francheville

Commentaire : Les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir et pour améliorer leurs conditions de vie. Le prix des paniers d'épicerie sont constamment à la hausse. Les personnes accomplissent des miracles au quotidien en composant avec un budget qui n'arrive pas à couvrir leurs besoins essentiels. Les personnes qui participent aux cuisines collectives cuisinent à 1,00\$ la portion. Cela devient un défi de plus en plus laborieux à réaliser. De plus, les personnes se présentent plus souvent et plus nombreuses sans avoir la liquidité nécessaire pour cuisiner. Nous sommes collectivement toujours à la recherche d'alternatives afin de pallier à ce problème engendré par une trop grande pauvreté et d'exclusion. L'État doit faire en sorte d'amener la société à accepter sa responsabilité dans la génération de la pauvreté et qu'il fasse des choix qui nous mèneront vers un Québec sans pauvreté.

Organisation : Association des groupes d'éducation populaire autonome (AGEPA), Centre-du-Québec

Commentaire : Merci de tenir compte de notre avis et de prendre les mesures pour que le Québec se mette sur la voie de la diminution de la pauvreté.

Organisation : Maison d'hébergement d'Abitibi-Ouest

Commentaire : Il est primordial pour chaque personne d'avoir un niveau de vie acceptable.

Organisation : Centre de femmes L'Érige

Commentaire : Il est essentiel de couvrir les besoins de bases et d'offrir un support financier pour donner une qualité de vie minimale pour ces personnes.

Organisation : Comité régional pour un Québec sans pauvreté Estrie

Commentaire : La ministre doit ajouter les mesures demandées si elle veut démontrer une réelle intention de lutter contre la pauvreté. Le projet de règlement tel qu'il est présentement va à l'encontre de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Organisation : Action populaire Rimouski-Neigette

Commentaire : Non aux mesures appauvrissantes et discriminatoire. Ex. : coupure de 100\$ pour la solidarité familiales.

Organisation : Corporation de Défense de Droits Sociaux (CDDS) de Lotbinière.

Commentaire : Les politiques mises en place relève de l'inconscience. Plus on augmente la pauvreté plus on crée l'indigence et plus ça coûte cher à la société : augmentation du coût de la santé, détérioration du climat social, augmentation du coût du système judiciaire. Pour l'avenir du Québec : consulter les intervenants terrains. Entendez les citoyens de plus en plus nombreux à être confronté à l'appauvrissement avec l'augmentation de la pauvreté c'est la paix sociale qui est menacée...

Organisation : Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie

Commentaire : Les mesures demandées ne sont qu'un minimum pour contrer la pauvreté. Elles doivent être ajoutées au projet de règlement si on veut améliorer un tant soit peu les conditions de vie des plus pauvres.

Organisation : Groupe de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP) dans la MRC de Lotbinière

Commentaire : Depuis 5 ans, le comité de réflexion et action de lutte à la pauvreté, intervient dans Lotbinière. Notre constat : la pauvreté augmente chez nous aussi. Nous demandons une plus grande écoute de la réalité terrain : surtout renforcer le filet de protection social, pas l'affaiblir et encore moins le faire disparaître. La lutte à la pauvreté c'est l'affaire de tous. Le gouvernement est le premier agent, c'est sa responsabilité à lui d'agir...

Organisation : Service à la mission sociale Archidiocèse de Sherbrooke

Commentaire : Nous sommes engagés au niveau régional avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté depuis 1998. Nous sommes témoins de l'accroissement de l'écart entre les riches et les pauvres ainsi que tort causé par les préjugés envers les personnes appauvries. J'attire votre attention sur l'article 9 de la Loi 112 et sur les actions à entreprendre en vue de renforcer le filet économique et social dans le respect de la loi ainsi que dans le respect de la dignité de chaque être humain.

Organisation : Centre d'organisation mauricienne de services et d'éducation populaire (COMSEP) de Trois-Rivières

Commentaire : Assouplir la Loi afin d'encourager les personnes très éloignées du marché du travail qui veulent intégrer un emploi. Ces personnes vivent beaucoup d'anxiété à occuper un nouvel emploi. Il leur faut parfois plus d'un essai en milieu de travail avant de trouver l'emploi qui leur convient. Après seulement quelques semaines, elles repartent à zéro leurs prestations spéciales telles que : soins dentaires, soins d'optométrie ect. De plus, il faudrait majorer les montants de revenu de travail avant la coupure.

Organisation : Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

Organisation : ACEF Rive-Sud de Québec

Organisation : REPAS

Commentaire : C'est un recul sur certains points.

Organisation : L'Union des consommateurs

Commentaire : L'Union des consommateurs recommande que la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles veille à combler les besoins essentiels de toute personne dans le besoin, sans distinction entre les personnes aptes ou inaptes.

Organisation : Abattons les échelons sociaux économiques (ALESE)

Commentaire : Les pauvres sont de plus en plus pauvres. Mettez notre nez dans cette réalité.
